



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Projet de rénovation de la cité administrative Coligny

Lettre d'information n°4 - février 2022

Régine ENGSTRÖM,
Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Ce premier numéro de l'année 2022 est l'occasion pour moi de vous renouveler mes vœux.

Ce début d'année marque l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle.

Après une année 2021 consacrée à la préparation du projet, aux études de conception et au raccordement des bâtiments au chauffage biomasse, les travaux vont en effet débuter en février par le comblement des cavités souterraines dont vous trouverez tous les détails dans les pages qui suivent.

J'ai souhaité la tenue rapide de ces travaux de comblement pour garantir la sécurité du site et de ses occupants en amont des travaux des bâtiments.

Afin de réduire les désagréments, la réalisation des travaux bruyants aura lieu en hiver alors que les fenêtres sont fermées. De même, j'ai souhaité que la réduction des places de parking liée aux travaux sur les cavités soit compensée par la location d'un parking de délestage pour véhicules de service pour permettre aux véhicules personnels de continuer à stationner.

Dans les mois qui viennent les premiers travaux de déménagement vont également débuter, avec d'abord les archives.

Nous pourrons bientôt vous communiquer le planning des déménagements pour chaque direction. Toutes les dispositions seront prises pour limiter et compenser autant que possible les désagréments causés par les travaux.

Je remercie tous ceux qui ont participé aux discussions et aux groupes de travail pour l'élaboration du projet de rénovation de la cité qui a vocation à nous donner un cadre de travail plus convivial et confortable. Ces rencontres, à votre écoute, se poursuivront sur le premier semestre pour définir collectivement ce que sera notre cité demain.

Travaux Préparatoires

- 1 **Comblement des cavités**
Injection de 3000m³ de béton
- 2 **Traitement des désordres liés aux remontées d'humidité au sein du bâtiment E**
- 3 **Traitement des archives. Déménagement vers les zones tampons**



Etat d'avancement du projet



■ Première phase de travaux : comblement des cavités

Les travaux de comblement de cavités débuteront en amont des travaux des bâtiments le 21 février 2022 pour une durée d'environ 5 mois. Une partie des stationnements de la cité sera neutralisée pour l'installation de ces travaux (centrale à béton, zone de stockage) et autour des points d'injection de comblement, soit environ 50 places de stationnement. Une convention de location est en cours de signature avec les Oeuvres Universitaires du Loiret (CROUS) pour permettre une occupation de 40 places de son parking. Pour des raisons d'accessibilité, ces places seront dédiées aux seuls véhicules de services. En complément, une partie du parking « visiteurs » sera réservée aux agents (soit 29 places).

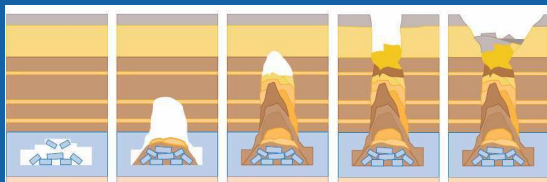
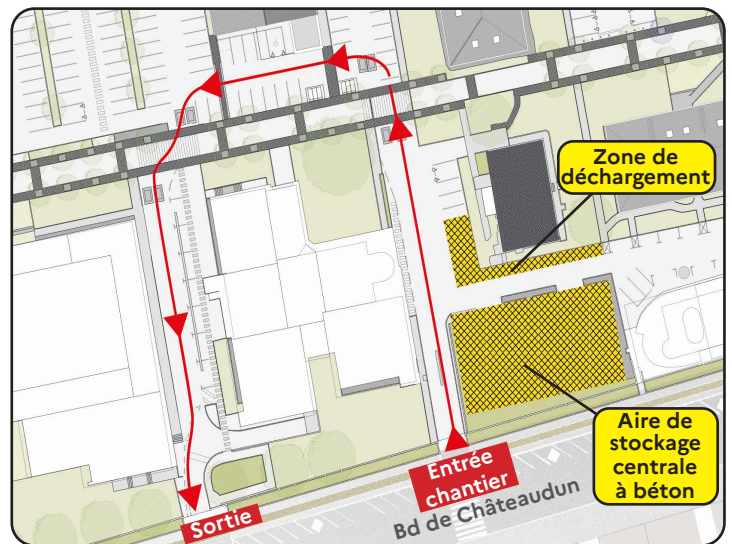
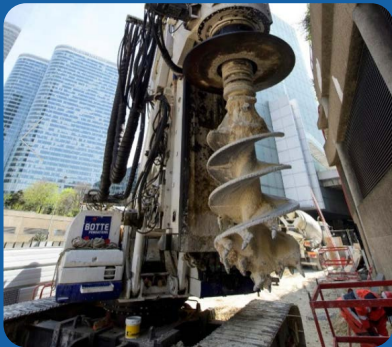


Illustration de la progression d'une cloche de fontis



Photothèque VINCI Construction France

■ Nature des travaux de comblement des cavités :

L'étude réalisée par le BRGM et le CEREMA a révélé la présence de différentes cavités dans le périmètre de la cité Coligny, issues d'anciennes carrières d'extraction à des profondeurs de 12 à 15 mètres.

Le groupement SOGEA procédera à des comblements partiels sur les cavités considérées les plus à risque afin, d'une part, de garantir la sécurité du chantier de rénovation (présence d'échafaudages autour des bâtiments, passage d'engins) et, d'autre part, d'assurer la pérennité des bâtiments.

Les travaux d'injection lors de ces comblements représentent environ 3 000 m³ de béton.

■ Traitement des désordres d'humidité bâtiment E

Le rez-de-chaussée du bâtiment E subit des désordres liés à des remontés d'humidité principalement sur l'aile sud. Une injection de résine permettra, d'une part, d'éviter ces remontés et, d'autre part, de favoriser l'assèchement des murs.

Ces travaux doivent intervenir entre 8 à 12 mois avant la réalisation de l'enduit de façade. En prenant en compte cet intervalle, les travaux débuteront mi-février par une injection par l'extérieur, puis au niveau des mur de refend dans la zone sud.

■ Déménagement des archives en zone tampon

Les premiers travaux de rénovation concernent les bâtiments E et D. Le bâtiment D sera traité en deux phases : la phase Nord occupée actuellement par des box de stockage et d'archives, puis la phase Sud. Les archives qui occupent ce bâtiment seront réparties dans les zones tampons (bâtiments A, C et P). Les déménagements d'archives débuteront entre mi-mars et fin mars.

■ Les travaux de rénovation des bâtiments

L'avant-projet définitif est en cours de validation, il permettra de finaliser le phasage des travaux.

Les permis de construire ont été déposés en décembre pour les bâtiments D et E, les autorisations de travaux pour les autres bâtiments ont été déposées en janvier. A l'issue des délais d'instructions, les travaux de rénovation des bâtiments débuteront.

Afin de bien organiser les déménagements, nous réaliserons une revue complète des transferts à effectuer 5 semaines avant la date prévue (agents, matériel).

Les premiers bâtiments qui seront impactés par les travaux seront le E et le P (P3 puis P2 puis P1), puis les bâtiments D et F et enfin les bâtiments C, M et B.

La prochaine lettre d'information détaillera le phasage précis des travaux et des mouvements des différents services pendant ces travaux.

Conception et réalisation :
Préfecture du Loiret/ Service régional de la communication interministérielle
Crédit photo : Préfecture du Loiret/Bureau de l'immobilier et du budget

■ Travaux phase 1 : modification des accès et stationnements

